

DEPARTEMENT DES ARDENNES



MAIRIE DE LES MAZURES

Rue Martin Marthe

08500 LES MAZURES

☎: 03.24.40.10.94

Fax : 03.24.40.41.88

Email : Mairie.Les.Mazures@wanadoo.fr

PROCES - VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

10 avril 2013

L'an deux mille treize, le 10 avril, à dix-huit heures trente, s'est réuni salle de la mairie, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal, dûment convoqué par courrier individuel en date du 4 avril, sous la présidence de Madame Elisabeth BONILLO, Maire.

PRESENTS (11) :

Mmes : BONILLO Elisabeth, DA SILVA MANQUILLET Loëtitia, PERIGNON Mireille, MM BITAM Ali, BONILLO Jean-Pierre, BRIOUX Thierry, GONCALVES Philippe, PAPILLIER Bernard, ROGISSART Hervé, VELIN Georges, WARIN Gilles

EXCUSE (2) : COLLE D, THEATE JM

EXCUSE AVEC PROCURATION (1) : LANDZWOJCZAK Edouard à ROGISSART Hervé

ABSENT NON EXCUSE () :

<i>Nombre de membres en exercice :</i>	<i>14</i>
<i>Nombre de membres présents :</i>	<i>11</i>
<i>Absents excusés ayant donné procuration :</i>	<i>01</i>
<i>Absents excusés :</i>	<i>02</i>
<i>Absents non excusés :</i>	<i>00</i>
<i>Nombre de votants :</i>	<i>12</i>

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Pierre BONILLO

Entendu lecture du procès-verbal de la réunion du 18 mars 2013, ce dernier est adopté à l'unanimité des membres présents, sans rature, ni adjonction.

I. Vote des taxes locales y compris d'assainissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE le maintien des taux des taxes locales comme suit :

Taxe d'habitation	7,38 %
Taxe foncier bâti	14,76 %
Taxe foncier non bâti	24,60 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir la taxe d'assainissement à 0,50 € par m³ pour l'année 2013 (montant inchangé depuis 2005) concernant la part communale.

II. Budget Primitif 2013 : Assainissement

Après lecture faite des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'investissement,

APPROUVE ET VOTE le Budget Primitif 2013 s'équilibrant en dépenses et recettes de fonctionnement à **171 732,10 €** et en dépenses et recettes d'investissement à **277 390,37 €**.

III. Budget Primitif 2013 : Commune

Après lecture faite des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'investissement,

APPROUVE ET VOTE le Budget Primitif 2013 s'équilibrant en dépenses et recettes de fonctionnement à **2 172 880,86 €** et en dépenses et recettes d'investissement à **1 878 779,91 €**.

IV. Achat de parcelles : annulation de délibération

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'annuler la délibération n°2012-38 du 25 juillet 2012 décidant l'acquisition de parcelles appartenant au Conseil Général des Ardennes pour une surface totale de 4ha 11a 93ca au prix de 7 450 €.

V. Droit de Prémption

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas préempter sur les propriétés de :

- GARNAUD Valérie : 1 rue du Pâquis (C 457)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal :

- Réunion avec les associations pour planning des salles prévue le mercredi 24 avril à 18h30 à la Salle des Fêtes
- Chorale le 19 avril à 20h30 à l'Eglise
- Festival Contrebande le 11 mai à partir de 21h00
- Théâtre le 19 mai à 20h30
- Prochaines réunions de travail le 15 mai à 18h30
- Prochain Conseil Municipal le 22 mai à 18h30

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE